

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Rue Arsène-Leloup

NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Les Assurances Sociales

C'est maintenant l'assaut

Le 17 août dernier, sous le titre : « Les manœuvres avant l'assaut », le *Peuple* publiait un article sur les Assurances Sociales. Aujourd'hui, les adversaires de cette réforme en sont à la deuxième partie de leur action.

Chambres de commerce, hobereaux, corps médical, une partie de la Mutualité, le parti communiste, les scissionnistes du syndicalisme ont apporté à l'ultime assaut des munitions et leur encouragement aux forces de réaction et de haine ouvrière.

Le gouvernement lui-même semble ébranlé et, sans souci du prestige parlementaire, finit par avoir peur de son œuvre.

« Accordons aux contribuables le dégrèvement des Assurances Sociales », a osé écrire le *Temps*, qui reflète la véritable pensée des gens en place, des privilégiés, de tout l'égoïsme et de l'aveuglement bourgeois.

Mais, décidément, de quoi s'agit-il ? Est-ce donc une loi de folle générosité qu'a édictée le Parlement ? A-t-il donné sans compter, disposé sans ménagement des deniers publics ? A-t-il versé à flots l'opulence et le luxe sur la classe ouvrière ? A-t-il réparé avec intérêts composés l'abominable et inhumaine injustice qui pèse depuis toujours sur le monde du travail ?

Une rente de 600 francs à tous ceux qui vont atteindre 60 ans et qui achèvent une existence après quarante et cinquante années de labeur ; 600 francs pour 365 jours, c'est-à-dire permettant une dépense quotidienne de 1 fr. 65 papier et 0 fr. 33 valeur d'avant-guerre. Voilà la gabegie en ce qui concerne la reconnaissance sociale envers les salariés épuisés et contre laquelle vocifère aujourd'hui la meute rassasiée des profiteurs du travail !

Mais la loi du 5 avril 1928 ne limite pas là sa néfaste prodigalité ! Ne prévoit-elle pas qu'un être humain assujéti à ses obligations aura droit à une pension, très limitée d'ailleurs, s'il a le malheur d'être atteint d'invalidité ? Qu'on y pense un peu ! Un ouvrier invalide qui se permettrait de ne plus travailler et qui prétendrait avoir le droit de vivre sans avoir l'unique secours de l'aumône et de la charité ! Vraiment, on comprend qu'une telle législation apparaisse détestable aux parasites fortunés, aux bénéficiaires des fatigues et de l'usure ouvrières. Quelle infernale idée, songent ces cœurs généreux, de s'intéresser aux travailleurs qui n'ont plus la santé ni la force de travailler. Déchet encombrant, inutile et coûteux !

Et puis, il y a aussi les malades, les indemnités journalières, une partie des frais médicaux et pharmaceutiques, une indemnité en cas de décès. Ça devient vraiment rigolo et épouvantable pour un rédacteur du *Temps*, intolérable pour

ceux qui entretiennent des maîtresses et pour ces dernières qui ont tant besoin de bijoux pour en publier la perte ou le vol.

On serait en droit d'exiger qu'un gouvernement démocratique, qui enregistre déjà un demi-siècle de retard d'une réforme aussi élémentaire et aussi humaine, ne se laisse pas influencer par ces menaces, par des manœuvres aussi grossières. Il semblerait qu'une loi dont l'initiative lui revient, qui a subi sept années d'attente et d'examen, qui a été enfin votée à l'unanimité par les deux Chambres, représente quelque chose de sérieux, que ses conséquences en furent prévues, calculées et acceptées et que quelques boniments de réacteurs, quelques pleurnicheries hypocrites ne sauraient en ébranler les bases ni en retarder l'application.

On se refuse à croire à une telle faiblesse, à un tel reniement, ou, plutôt, on ne peut souscrire à l'idée qu'une telle comédie ait pu se jouer pendant sept années pour amuser la galerie avec la complicité de la majorité des parlementaires.

Que l'on ne vienne pas nous parler aujourd'hui de l'imperfection ou des lacunes de la loi. Nous les connaissons, nous les avons signalées, nous avons protesté lorsqu'il était l'heure de les introduire dans le texte législatif, et puis, ensuite, votée par le Sénat, nous avons réclamé le vote de la loi, son application rapide et intégrale. Nous voulons que les vieux travailleurs aient à manger lorsqu'ils ont achevé leur tâche. Nous voulons que les invalides abandonnent de suite les carrefours de mendicité où ils poursuivent une vie lamentable d'humiliation qui est une perpétuelle injure à la société tout entière. Nous voulons que le salarié malade, que sa compagne, que ses enfants, producteurs de demain, puissent bénéficier de quelques soins médicaux et non plus des soins plus criminels que bienfaisants qu'administre souvent tardivement et négligemment le médecin des pauvres.

Et puis, la classe ouvrière en a assez d'être pauvre. Quand on travaille, quand chaque jour on jette sur le marché sa part de produits et de bien-être, on n'a pas le droit, sans indignité, d'accepter le qualificatif du pauvre. C'est l'oisiveté qui crée la misère, le travail seul crée la richesse. Si les travailleurs sont misérables, ce n'est pas parce qu'ils sont pauvres, c'est parce qu'ils sont exploités, dépouillés, volés de la part légitime qui leur revient.

En prélevant sur le travail et le salaire la charge de soigner et de guérir les enfants des salariés, les réacteurs mentent en invoquant un fardeau social. Ce sont au contraire les forces vives, la source des nouvelles richesses sociales qui se trouvent régénérées, assainies, fortifiées.

Les Assurances Sociales, cette réforme qui contient pourtant en elle-même tant d'insuffisances, est haineusement combattue à mesure que sa date d'application approche. Nous verrons si le Parlement

A propos de la "Journée Rouge"

A propos de la « Journée Rouge » contre la guerre que les dirigeants communistes annoncent pour le 1^{er} août, nos camarades V. Godonnèche et J. Aufrère viennent d'adresser la déclaration suivante au secrétaire de la Typographie unitaire parisienne :

Camarade Secrétaire,

Nous te demandons de bien vouloir saisir le Conseil de la déclaration suivante :

Au Congrès du Parti Communiste français, Monmousseau, secrétaire fédéral, rapportant la question syndicale, a lancé comme mot d'ordre, au nom du Bureau politique dont il fait partie, la « préparation d'une journée rouge » contre la guerre (Humanité du 5 avril 1929).

Au Comité National de la C. G. T. U. qui a suivi le Congrès du Parti Communiste français et auquel assistait, à une exception près le même personnel, Hercelet, représentant appointé de l'I. S. R. en France, reprenant le mot d'ordre de la « Journée Rouge », nous apprenait qu'elle était fixée au jeudi 1^{er} août (Humanité 10 avril 29).

Ainsi, sans consultation des syndiqués, sur simple décision du sommet d'un parti politique, on prétend nous faire appliquer, à nous membres de la C. G. T. U., les mots d'ordre plus ou moins putschistes de ce « sommet ».

Nous nous sommes élevés déjà, en d'autres circonstances, contre le procédé — de plus en plus courant à la C. G. T. U. — qui consiste à transporter automatiquement dans les syndicats les décisions, mots d'ordre et plates-formes d'un parti.

Des débats du Congrès de la 20^e U. R., de ceux du Congrès du P. C. F., de ceux enfin du dernier C. C. N. « Unitaire » (nous soulignons « unitaire » pour montrer la dérision qui s'attache maintenant à ce mot), il s'avère de plus en plus que la C. G. T. U., — qui devrait être, dans l'esprit de ses fondateurs, la maison habitable pour toutes les tendances, en attendant le retour à l'unité syndicale et en y travaillant, — devient chaque jour davantage la filiale d'un parti pour lequel les permanents confédéraux, sans souci de l'intérêt ouvrier, jouent servilement le rôle de rabatteurs.

Devant ces faits et d'autres sur lesquels nous reviendrons, qui démontrent la faillite des méthodes du P. C. et de la C. G. T. U. pour le retour à l'unité syndicale, nous déclarons faire toute réserve quant à l'application du mot d'ordre de la « Journée Rouge » et de tous autres lancés dans de pareilles conditions.

se courbe à nouveau, s'il abdique, s'il se renie ou s'il avoue que ses membres n'ont été, pendant plus de sept ans, que les comédiens d'une misérable comédie parlementaire. Nous serons bientôt fixés.

Raoul LENOIR.

(Du Peuple).

TRAMWAYS DE NANTES

Coucou ??? Voilà Moscou !

Et bien oui ! C'est bien à notre tour d'avoir nos « U » que diable.

Jusqu'ici le Syndicat Confédéré des Tramways de Nantes n'a eu qu'un adversaire, le Patronat de notre Compagnie Internationale. Depuis quelques jours j'apprends que nous avons des ennemis ; nos Moscoutaires veulent abattre les confédérés, c'est le cas de le dire, ôte-toi de là que je m'y mette ; ennemis c'est peut-être trop d'honneur leur faire en les traitant ainsi, il me semble qu'un autre mot serait mieux qualifié pour les désigner, ce serait celui de pauvres malheureux, si j'en juge d'après les noms que je connais et la valeur de ces Messieurs.

Ils sont tellement courageux, qu'ils n'ont même pas le courage d'attaquer en face, ils préfèrent agir dans l'ombre, il paraît que c'est la méthode bolcheviste. Ils vont murmurant dans les voitures de l'aubette du Commerce, dépôt de la Morrhonnière et dans les équipes de la voie, ceux qui sont à votre tête, disent-ils, sont des jaunes, des vendus, avides de gallons, prêts à vendre leurs camarades pour une petite satisfaction personnelle ; leur proie sont les jeunes employés et ouvriers, leur mot d'ordre pour l'instant est celui d'adhérer au syndicat Rouge... nous sommes déjà cent, venez avec nous ! Pour le nombre, je crois qu'ils ont dû se tromper d'un zéro. O ! purs des purs, si ce sont vos seuls arguments, c'est bien peu de chose ; je crois que si vous voulez prendre le gouvernail, il faudra conté d'autres histoires qui, peut-être, auront plus de succès. Ces pauvres camarades, qui sont plutôt à plaindre, poussés par des gens qui se servent d'eux pour essayer de semer la désunion entre nous, feraient mieux de rester tranquilles car, pas mal d'entre eux, n'ont rien à dire sur le syndicat actuel, ils ne sont même pas syndiqués et d'autres le sont depuis peu et ne savent même pas ce que veut dire le mot syndicaliste, mais voilà, il est bien plus facile de calomnier n'est-ce pas, c'est le procédé employé par les Moscoutaires dans toutes les corporations qui nous entourent. Calomniez ! Calomniez ! il en restera toujours quelque chose.

Camarades des tramways, attendons avec patience la naissance de notre syndicat Rouge... Mais j'ai bien peur que nous attendions longtemps, surtout si ce sont les quelques aveugles que je connais qui voudraient le diriger. Ne nous désolons pas, nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

L'ÉGLANTINE du T. N.

Nous demandons à notre Conseil Syndical de faire sienne notre protestation et de donner à celle-ci toute la publicité nécessaire.

(La Révolution Proletarienne).

Sans commentaire.

Dans la Métallurgie

Le Bordereau des Salaires dans les Constructions Mécaniques et Navales de Nantes.

Depuis le mois de Février le Syndicat Confédéré des Métaux était entré en pourparlers avec les Industriels et avait fait des propositions en vue du Renouvellement du Bordereau qui arrivait à échéance le 31 mars dernier.

Disons que ces pourparlers furent très laborieux ; pour arriver à un accord il ne fallut pas moins de quatre réunions de la Commission Mixte. Néanmoins, la persistance du Syndicat à vouloir arracher pour les ouvriers de notre industrie un Bordereau leur apportant des avantages et répondant autant que possible à leur désir, un accord intervenait le 6 Mai.

Cet accord fut conclu malgré toutes les manœuvres et les calomnies versées par les gens à tout faire du Parti Communiste sur notre organisation et ses militants.

Les Tillon et consorts pourront continuer leur sale besogne, ils n'empêcheront pas le Syndicat Confédéré des Métaux de poursuivre son action en s'efforçant d'apporter aux ouvriers de nouveaux avantages ; nous sommes convaincus qu'ils jugeront eux-mêmes par le nouveau Bordereau cité ci-dessous où sont ceux qui véritablement défendent leurs intérêts.

BORDEREAU

1° Augmentation générale pour tous les ouvriers de plus de 18 ans de 0 fr. 20 de l'heure.

Sur ce premier point les ouvriers constateront l'effort fait par le Syndicat pour arracher cette augmentation alors qu'au début des pourparlers, les Industriels refusaient toute augmentation.

A cette augmentation s'ajoute l'incorporation de 125 francs de la Prime de vie chère dans les salaires.

Cette somme de 125 francs est divisée par 1/25 ce qui égale 100 francs pour 200 heures d'incorporé dans la taxe horaire, soit 0 fr. 50 de l'heure pour tous les ouvriers sans distinction de taxe d'affûtage. Ces 100 francs multipliés par 1/25 égalent les 125 francs, résultat le statu-quo pour les ouvriers travaillant au 25 %, pour ceux faisant plus de 25 %, augmentation du fait de cette incorporation.

La Prime de vie chère qui était en vigueur avant l'application du nouveau Bordereau sera réduite des 125 francs incorporés, la différence sera la base de la nouvelle Prime qui continuera à être dégressive suivant un nouveau barème.

Ces deux propositions majorent les taxes actuelles de 0 fr. 70.

Exemple : un ouvrier manœuvre ayant avant l'application du présent Bordereau une taxe de 1 fr. 60, verra cette taxe portée de 1,60 plus 0,70, soit 2 fr. 30.

Un professionnel ayant 2 fr. 10 avec le nouveau Bordereau elle sera portée de 2,10 plus 0,70, soit 2 fr. 80 et ainsi de suite pour toutes les taxes en les majorant de 0 fr. 70.

Cette augmentation de la taxe donnera pour les ouvriers travaillant au 25 % une augmentation totale de 0 fr. 25 de l'heure.

Pour ceux qui font du 30 % l'augmentation sera de 0 fr. 285.

Avec du 40 % elle sera de 0 fr. 355.

Avec du 50 % elle sera de 0 fr. 425.

Et enfin pour ceux qui font du 60 %, l'augmentation sera de 0 fr. 495.

Pour les ouvriers dont le taux de boni dépasse 60 %, chaque fraction de 10 % leur donnera un supplément d'augmentation de 0 fr. 07.

L'augmentation des jeunes ouvriers de moins de 18 ans sera de 0 fr. 10 à laquelle

s'ajoutera l'incorporation de la somme de 62 fr. 50 de la Prime de Vie Chère dans les salaires divisée par le 1/25, ce qui leur assurera avec l'augmentation de 10 centimes. 0 fr. 35 d'augmentation de leur taxe d'affûtage, l'augmentation totale suivant le jeu des pourcentages de boni s'échelonne entre 0 fr. 15 et 0 fr. 25 de l'heure.

Les apprentis verront leur taxe portée d'après le nouveau Bordereau.

Pour ceux de première année, de 0,50 à 0,60 contre 0,20 et 0,30 dans l'ancien Bordereau.

Pour ceux de première année, 0,60 et 0,95 contre 0,275 et 0,625.

Pour ceux de troisième année, 0,90 et 1,20 contre 0,55 et 0,85.

Les ouvriers constateront d'après ces chiffres les sérieuses améliorations apportées aux taxes des apprentis ainsi qu'à celles des jeunes ouvriers.

D'autre part, les apprentis ayant terminé leur apprentissage auront, d'après les mentions qu'ils auront obtenues au concours du Certificat d'Aptitude Professionnelle les taxes suivantes :

Mention très bien	2,45	au lieu de	1,75
Bien	2,35	—	1,65
Assez bien	2,25	—	1,55
Passable	2,15	—	1,45
Sans certificat	1,80	—	1,10

Une augmentation de 10 centimes de l'heure est consentie pour les femmes travaillant dans la Métallurgie à laquelle s'ajoute l'incorporation d'une somme de 0,375 de la Prime de Vie Chère ce qui augmentera leur taxe d'affûtage de 0,475.

La présente augmentation donnera à celles qui travaillent au 25 %, une augmentation de 0,13 de l'heure.

En ce qui concerne les travaux aux pièces une formule de garantie du minimum de Boni de 30 % sera inscrite au nouveau Bordereau. Formule dans laquelle les Directions d'ateliers s'engagent à vérifier les marchandages qui n'atteindraient pas le taux minimum de 30 %.

Nous attirons l'attention des ouvriers sur cette formule qui les garantit, l'on pourrait dire du 30 % au moins, et qui incite en outre les marchands de boni à corriger tous les marchandages n'atteignant pas au moins le minimum et non pas à payer comme précédemment à la tête de l'ouvrier.

D'autre part nous avons tenu à ce que les industriels s'engagent à augmenter les marchandages au franc par un taux correspondant aux augmentations obtenues, soit 35 % de moyenne, ce qui revient à dire qu'un travail payé une somme de X avant l'application du présent Bordereau, cette somme devra être majorée pour le même travail par un taux moyen de 35 %.

Les indemnités de panier pour les travaux effectués sur les bâtiments en aval de la Mâtère de la Chambre de Commerce, soit au Slip et au quai Wilson sont portées à 5 francs par journée complète de travail soit une augmentation de 0 fr. 50. Sur ce point nous tenons à faire remarquer aux ouvriers que nous avons fait admettre par les industriels que les ouvriers travaillant au quai Wilson bénéficient de l'indemnité de panier, alors qu'elle n'était pas prévue dans l'ancien Bordereau.

Pour les ouvriers travaillant au Dock flottant de Roche-Maurice, l'indemnité de panier sera portée à 6 francs par journée complète de travail au lieu de 5 fr. 50, soit là encore une augmentation de 0 fr. 50.

Pour les ouvriers effectuant les deux huit consécutifs, une indemnité dite de panier de 3 francs par journée complète leur sera allouée. Nous tenons également à faire remarquer aux ouvriers l'importance de cette amélioration, l'an-

ciens Bordereau ne prévoyait aucune indemnité pour les ouvriers effectuant les deux huit.

C'est donc une augmentation totale pour ces ouvriers y compris l'augmentation des salaires d'environ 6 francs par journée de 8 heures.

Pour les travaux hors de Nantes nécessitant le déplacement et le découchage des ouvriers, les indemnités seront portées à 25 francs pour la première semaine au lieu de 15 francs ; à 22 frs. pour la deuxième semaine au lieu de 12 francs et à 20 francs pour les semaines suivantes au lieu de 9 francs, soit une moyenne d'augmentation de 10 francs par jour.

Sur cette question il reste entendu que comme précédemment les ouvriers pourront faire augmenter ces chiffres qui ne sont que des minima, mais en aucun cas les indemnités ne pourront être inférieures.

Le statu quo a été maintenu en ce qui concerne la majoration des heures supplémentaires, néanmoins malgré ce statu quo, c'est encore une augmentation du fait que la dite majoration joue sur une taxe plus élevée. Ce qui ne veut pas dire que nous engageons les ouvriers à faire des heures supplémentaires, nous leur disons plutôt de n'en faire aucune.

La liste des travaux salissants donnant droit à une indemnité de 20 % a été complétée.

Les ouvriers d'entretien effectuant les réparations des ponts roulants et les réparations de grosses machines à outil nécessitant une descente dans les fosses bénéficieront de la dite indemnité.

D'autre part, à titre d'essai pour une durée de deux mois, les ouvriers effectuant les réparations de grosses machines telles que : gros tours, grosses fraiseuses, grosses raboteuses, etc., etc., pourront discuter avec leurs chefs si le travail est réellement salissant, le droit à l'indemnité prévue. Au cas où cet essai ne donnerait pas les résultats attendus, les industriels se sont engagés à examiner une liste des travaux cités ci-dessus pouvant être compris dans la liste déjà existante.

Nous attirons l'attention des ouvriers intéressés à ces travaux de discuter le bénéfice de cette indemnité, en cas de désaccord de le faire connaître au Syndicat ainsi que les réponses qui leur seront faites de façon qu'il puisse intervenir efficacement à l'échéance de cette période d'essai et faire admettre par les industriels la réparation de ces sortes de machines dans la liste des travaux salissants donnant droit à la prime de 20 %.

Ce nouveau Bordereau rentrera en application à la date du 13 Mai et aura une durée d'un an pour prendre fin le 12 Mai 1930.

Pour cette clause, nous avons posé comme conditions que les industriels s'engagent à examiner dans les trois mois qui précéderont l'échéance de ce présent Bordereau les propositions que nous pourrions formuler en vue d'un nouveau contrat.

Pour compenser le retard apporté à la signature du présent Bordereau et au titre d'effet rétroactif, une somme forfaitaire de 50 francs sera payée pour le mois qui précédera l'application du dit Bordereau à tous les ouvriers de plus de 18 ans présents dans les ateliers avant le 13 avril, avec un battement de 28 heures.

Ce qui vient à dire qu'un ouvrier présent à l'atelier avant le 13 avril et ayant 172 heures de présence, touchera la totalité de la somme prévue, soit 50 francs.

Pour celui ayant moins de 172 heures de présence, il touchera une somme au prorata de son temps de présence calculée sur 0 fr. 25 de l'heure.

Pour ceux embauchés ou ayant quitté l'atelier entre les dates citées plus haut,

ils toucheront leur indemnité au prorata du nombre d'heures qu'ils auront effectuées.

Pour les ouvriers de moins de 18 ans, ainsi que les femmes, la somme forfaitaire est fixée à 25 francs ; pour les apprentis à 15 francs, payables dans les mêmes conditions que pour les ouvriers de plus de 18 ans.

Nous pensons qu'avec ces quelques explications avoir donné des armes aux ouvriers pour faire appliquer le nouveau bordereau de façon qu'ils en tirent le maximum d'avantages.

Nous pensons également que les ouvriers qui, par indifférence, restent en dehors de l'organisation, comprendront l'effort fait par le Syndicat Confédéré des Métaux et qu'ils viendront renforcer sa puissance en donnant leur adhésion de façon que nous puissions œuvrer les uns et les autres dans l'avenir pour l'obtention de nouveaux avantages.

G. ROUAUD.

PRIME DE VIE CHÈRE

Au moment de mettre sous presse nous avisons les ouvriers que la Commission Paritaire chargée de vérifier les fluctuations des denrées comprises dans la Prime de vie chère, s'est réunie et a enregistré une augmentation de la Prime de vie chère applicable à compter du 1^{er} juin au 31 juillet de 10 fr. 55, ce qui la porte à 105 fr. 15 à la base, c'est-à-dire pour les manœuvres à la taxe de 2 fr. 30 et dégressive suivant le nouveau barème appliqué avec le présent Bordereau.

Les ouvriers constateront là encore l'action efficace du Syndicat Confédéré des Métaux.

Les augmentations résultant du Bordereau et de la nouvelle Prime de vie chère applicable à partir du 1^{er} juin modifient les chiffres cités dans l'article ci-dessus relatif au présent Bordereau. C'est ainsi qu'elles seront pour les ouvriers faisant du 25 %, de 0 fr. 30 de l'heure.

Pour ceux faisant du 30 %, de 0 fr. 33
— — — 40 %, de 0 fr. 40
— — — 50 %, de 0 fr. 47
— — — 60 %, de 0 fr. 54
et ainsi de suite en majorant de 0 fr. 07 par fraction de 10 %.

C'est donc pour mieux dire une augmentation variant entre 2 fr. 85 et 4 francs par journée de 8 heures.

Devant tous ces résultats, nous sommes persuadés que les ouvriers jugeront où sont ceux qui s'occupent de leurs intérêts.

Tableau des différentes allocations applicables à partir du 1^{er} Juin au 31 Juillet 1929

TAXES	Allocation à verser	
	mensuelle pour 200 h.	horaire
2,30	105,150	0,5257
2,31 à 2,35	100,547	0,5027
2,36 à 2,40	95,944	0,4797
2,41 à 2,45	91,341	0,4567
2,46 à 2,50	86,738	0,43369
2,51 à 2,55	82,135	0,41067
2,56 à 2,60	77,532	0,3876
2,61 à 2,65	72,929	0,3646
2,66 à 2,70	68,326	0,3416
2,71 à 2,75	63,723	0,3186
2,76 à 2,80	59,120	0,2956
2,81 à 2,85	54,517	0,2725
2,86 à 2,90	49,914	0,2495
2,91 et plus	45,311	0,2265

Jeunes Gens de moins de 18 ans

TAXES	Allocation à verser	
	mensuelle pour 200 h.	horaire
0,85		
0,86 à 0,90	5,394	0,0269
0,91 à 0,95	15,75	0,0787
0,96 à 1	26,10	0,1305
1,01 à 1,05	36,46	0,1823
1,06 à 1,10	46,82	0,2341
1,11 à 1,15	57,18	0,2859
1,16 à 1,20	67,54	0,3376
1,21 et plus	77,90	0,3894

De quel côté sont les "Traîtres" ?

Mettons une bonne foi les points sur les i

Il y a quelque temps, le Parti Communiste déjà en formidable baisse, voulut parer le coup terrible que lui portaient la trahison et les révélations du sieur Carré.

Dans ce but, il couvrit les murs de notre ville avec une affiche immense intitulée "Contre tous les traîtres". (Encore une qui ne fut pas payée avec les ressources d'un Parti dont 90 % des membres oublient de payer leurs cotisations).

Dans le jargon qui leur est habituel, les rédacteurs de ce papier, essayèrent de donner le change et de montrer qu'en somme l'acte ignoble de Carré était un fait isolé et que, du reste, toutes les organisations ont eu leurs renégats.

"La C. G. T. n'a-t-elle pas eu ses Métivier" ? disaient-ils et ils reprenaient contre Jouhaux l'infâme calomnie suivant laquelle notre camarade trahirait la classe ouvrière en siégeant au Conseil National Economique et au Bureau International du Travail.

Nous ne pouvons laisser passer cette nouvelle ignominie sans mettre les points sur les i et sans apporter les précisions qui s'imposent.

Que nos moscouitaires ne se fassent pas d'illusions : ils n'arrêteront jamais, quoi qu'ils fassent, l'immense vague de boue qu'ils ont lancée et qui, tôt ou tard, les submergera avec leur Parti.

"La C. G. T. a eu ses Métivier". Oui et il faut remonter 20 ans en arrière pour trouver dans nos rangs cet agent provocateur à une époque où précisément notre mouvement syndical, sous l'influence d'un Hervé donnait dans les méthodes aujourd'hui chères au Parti de Moscou :

Un traître en 20 ans, on avouera que c'est peu ! Alors que dans le P. C. et la C. G. T. U., qui n'ont pas 10 ans d'existence, on compte par centaines les personnages exclus par trahison, mouchardage, vols, escroqueries de toutes sortes.

Sans aller bien loin, il faut avouer que le Parti et les organisations unitaires n'ont pas de chance dans notre région bretonne. Qu'on en juge :

C'est **Le Troquer**, mouchard de la plus belle eau, démasqué par la "Dépêche de Brest".

C'est **Guiban**, de l'A. R. A. C. et du P. C. aux allures louches et parti un beau jour laissant un trou dans la caisse.

C'est **Quénééré**, noceur et paresseux, fréquentant les policiers, mis en faillite à Quimper et disparu depuis.

C'est **Béors**, vidé (et comment !) après maintes escroqueries.

C'est **Gaonach**, cet instituteur révoqué que le P. C. et les Syndicats Unitaires de l'Enseignement montaient en épingle hier encore et qui vient d'être exclu à l'unanimité du Syndicat Unitaire de l'Enseignement du Finistère.

C'est **Le Flanchec**, maire de Douarnenez dont Carré lui-même écrivait en 1927 : "Cet homme entouré de gens à tout faire, de conseillers municipaux communistes, qui ont fait les jaunes durant la grève des pêcheurs".

C'est **Dubuisson**, ignoble poivrot qui, après avoir été l'homme de confiance du Parti et le Secrétaire des Métallurgistes Unitaires de Basse-Indre, retourna dans son pays où il devint saieristain et

fossoyeur et qui vient d'être vidé par son curé à cause de sa soulographie.

C'est **Carré**, c'est **Gérich**, c'est... mais nous n'en finirions pas.

Ce joli palmarès suffit pour aujourd'hui, n'est-il pas vrai ? D'ailleurs nous continuerons, s'il le faut.

Et maintenant si nous jetons un coup d'œil sur nos militants à nous, sur ceux qui depuis 20 ans ont dirigé nos organisations syndicales, nous pouvons avec légitime fierté mettre quiconque au défi de citer un seul fait de trahison.

Il en est comme **Savariau**, comme **Henri Gauthier** qui sont morts sur la brèche. Saluons pieusement leur mémoire.

D'autres ont quitté le mouvement syndical pour se consacrer sur d'autres terrains à la défense des intérêts des ouvriers.

D'autres enfin qui, dans un moment de lassitude et de découragement, quittèrent la vie militante à laquelle ils avaient donné le meilleur d'eux-mêmes, pour rentrer dans la vie privée.

Mais pas un n'est passé de l'autre côté de la barricade.

Tous sont restés pauvres. Tous gagnent leur vie en travaillant. Tous se font un devoir et un plaisir d'aider nos organisations syndicales toutes les fois qu'ils le peuvent.

Travailleurs qui lisez le *Réveil Syndicaliste*, comparez et dites de quel côté se trouvent les traîtres et les vendus. Et quand, devant vous, on essaiera de salir vos militants, n'hésitez pas à remettre les vilains calomnieurs à leur place.

Demandez-leur des noms, des faits et des preuves comme ceux que nous citons plus haut !

Aux Camarades des Chemins de Fer de NANTES-LEGÉ

Le Syndicat devant se réunir en Assemblée Générale le Dimanche 21 avril dernier, j'avais quelques jours avant cette date adressé une lettre au camarade Bouron, secrétaire-adjoint faisant fonction de Secrétaire depuis l'accident dont je fus victime il y a un an et qui me coûta l'amputation d'une jambe, une lettre dans laquelle je lui remettais ma démission de cette dernière fonction et où je le priais d'être mon interprète auprès des camarades pour les remercier des marques de sympathie qu'ils ont bien voulu me manifester ainsi que de l'œuvre de solidarité dont ils ont fait preuve depuis ma blessure.

Sollicité par plusieurs d'entre eux et notamment des camarades Bouron et Prouet d'assister à cette réunion si intéressante pour tous, puisqu'à l'ordre du jour figurait la discussion et l'adoption de la nouvelle échelle de traitement qui, à mon avis, apportait à tous une notable augmentation, sauf pour les débutants, le traitement de base restant le même, je me rendis à la salle où celle-ci devait avoir lieu ; je fus péniblement surpris à l'heure de l'ouverture de la séance d'y voir un si petit nombre de camarades, nous étions une vingtaine, vingt-cinq au plus, c'est peu, n'est-ce pas, devant un sujet aussi intéressant.

Faut-il donc croire que la majorité se moque de ses propres intérêts. Que peut produire l'influence d'une décision aussi grave et d'une minorité si infime sur vos administrateurs ? Rien. Ce serait l'instant de répéter les paroles de Camus dans un

article du journal *Les Transports* : « Le premier devoir d'un secrétaire d'organisation est de dire la vérité, dût-elle déplaire à certains ». Ma conviction est celle-ci : beaucoup d'entre vous s'occupent trop de compter ce que gagnera son camarade sur les nouveaux traitements ; si par malheur vous vous apercevez qu'il bénéficie de 100 francs par an de plus que vous, c'est une abondance de protestations, vous vous jugez lésés ; vous montez la tête aux plus jeunes qui, par ignorance ou par esprit d'égoïsme, adhèrent à votre façon de voir. Vous semez la mésentente qui engendrera la désunion et dont vous en ferez les frais vous-mêmes plus tard ; je vous en conjure, réfléchissez aux conséquences désastreuses que peuvent avoir vos actes. D'ailleurs, la tâche de vos dirigeants n'est pas facilitée, vous découragez leur bonne volonté et vous faites inconsciemment, je veux le croire, le jeu de vos exploitants qui guettent votre désorganisation.

Soyez persuadés que les premiers sont exclusivement inspirés des préoccupations d'ordre général ; leur plus grand désir est de vous satisfaire tous, mais n'oubliez pas qu'ils proposent mais ne disposent pas. Avez-vous songé ou plutôt vous êtes-vous rendu compte des embûches rencontrées, des difficultés créées par la résistance des patrons que l'on n'arrive à combattre que par la persévérance et la ténacité.

Quel est donc le but, la doctrine de votre syndicat si ce n'est d'améliorer votre situation et de vous défendre contre les injustices, de faire augmenter vos traitements selon le coût de la vie afin de vous permettre de vivre honorablement avec votre famille.

Jusqu'ici une augmentation de même valeur avait été demandée pour tous les agents, afin précisément d'augmenter le traitement de base. Ce système était au désavantage des agents ayant un certain nombre d'années de services qui, à cette époque n'ont pas protesté. Aujourd'hui, les nouveaux rentrés critiquent les augmentations au pourcentage sous prétexte qu'ils n'en bénéficient pas. Logiquement vous ne prétendez pas avoir les mêmes avantages qu'un de vos camarades ayant 10 années de service par exemple, d'autant plus que ce mode d'augmentation existe sur tous les réseaux.

Vous me direz : les salaires de début ne nous permettent pas de vivre ; je suis de votre avis, vous ne gagnez pas suffisamment, c'est précisément pourquoi au lieu de récriminer et de vous jalouser, vous devez vous unir plus étroitement afin de faire triompher vos prochaines revendications. La vie augmente constamment, le pouvoir d'achat est moindre que celui d'avant-guerre, de toute évidence il faudra que votre administration adhère à vos desiderata si vous avez la force de l'y contraindre et vous n'aurez cette force qu'en restant étroitement unis.

Croyez-moi, camarades, laissez de côté ces sentiments jaloux et égoïstes qui vous animent et qui vous divisent ; vous avez besoin d'être forts pour lutter contre des administrateurs imbus d'égoïsme et d'inconsidération envers leur personnel, vous êtes à leurs yeux uniquement des instruments que l'on rejette lorsqu'on ne peut plus s'en servir, ils ne s'inquiètent pas quel sera votre sort, peu leur importe si vous êtes dans la misère, si vos enfants ont du pain ou non ; en restant unis ils attendront en vain ce qu'ils espèrent, c'est-à-dire la dissolution de votre Syndicat qui, croyez-le bien, les ennuie plus peut-être plus que vous ne pourriez le croire. Si par malheur ceci se réalisait, ce serait irréparable, vous n'auriez plus le droit d'élever la voix et votre vie, je le

répète, ne serait que celle d'une bête de somme qui n'a droit qu'aux coups de trique.

Pour ma part, je leur crie dans le dédain qu'ils m'inspirent :

« Administrateurs éhontés, souvenez-vous sur votre lit de mort que dans votre vie vous avez eu la conscience par trop élastique et quoique vous fassiez malgré vos millions, après votre trépas, vous ne deviendrez plus à l'égal de vos exploités qu'une poignée de poussière.

P. A.

Le Syndicat Confédéré des Employés

ET LA

SEMAINE ANGLAISE LE LUNDI

D'accord avec le Syndicat Patronal de la Confection et de la Nouveauté, les organisations syndicales d'Employés obtenaient la **Semaine Anglaise le Lundi matin**, le décret d'administration publique sanctionnant cet accord ne saurait tarder.

C'est alors que nous demandions à devancer le décret pour faire profiter des beaux jours nos camarades, les grandes maisons de la place firent droit à notre demande et tout se passait normalement.

Mais un coup de théâtre est produit, la Maison Fred, rue du Calvaire, violant l'accord passé, a ouvert ses magasins le lundi matin. D'autres magasins veulent l'imiter.

Nous savons que la Maison Fred est une succursale de Paris-France ainsi que la Maison Fernand. Or nous constatons dans ce cas qu'il y a un abus d'autorité de la part de M. Frédéric que nous connaissons bien. Qu'en pense l'Administration de Paris-France ? Etant donné que deux autres maisons, le Sans Pareil et la Maison Fernand ont respecté leur signature.

Disons pour conclure que le **Syndicat Confédéré des Employés** est décidé à lutter opiniâtement et sans arrêt pour obtenir cette **Semaine Anglaise**, qu'il aura recours à tous les moyens en son pouvoir, y compris les manifestations qu'il jugera utile d'organiser et, s'il le faut, devant les magasins réfractaires.

Le Secrétaire : PROUTEAU.

Adhérez

à la

Caisse Primaire Syndicale

" Le Travail "

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

AU MIMOSA

Couronnes Mortuaires
Médaille d'Or - Téléph. 125-74

GOUHIN-GOHIER

1, Place Royale — NANTES

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la

Caisse "Le Travail"

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont
comptés pour 10 numéros
par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections
Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
NANTES

CAFÉ AMELINE

Place du Sanitat

Consommations de 1^{er} Choix

Agencement pour Buffet et Excursions

Maison **ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  - SALLE A MANGER -
EDREDONS, COUVRE-PIEDS - CHAMBRE A COUCHER

A. CATTIN

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes -:- Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu -:- PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS